

ARTICLE 1. Généralités

1.1. Tout participant doit être licencié dans un club normand, en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'une suspension en cours. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

1.2. On entend par Championnat de Normandie individuel une compétition attribuant des titres de champion de Normandie individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles). Les séries concernées sont définies à l'article 3.10.

1.3. Le Championnat de Normandie Séniors est ouvert aux catégories d'âge minimales (minimum un CPPH de 128), cadets, juniors, séniors et vétérans. Aucune distinction par l'âge ne sera réalisée dans la confection des tableaux.

ARTICLE 2. Comité d'organisation

2.1. Le Championnat de Normandie Séniors est organisé par la Ligue de Normandie de Badminton.

2.2. La Commission Vie Sportive Adultes prend en charge la préparation de ce championnat. Elle établit le tirage au sort, le diffuse, envoie les convocations aux clubs.

2.3. Le Comité et/ou club qui reçoit la compétition assure le déroulement de celle-ci (sonorisation, table de marque, buvette, ...).

ARTICLE 3. Inscriptions et tableaux

3.1. La date limite d'inscription est fixée quinze jours avant le début de la compétition.

3.2. La date du tirage au sort est fixée dix jours avant le début de la compétition. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.

3.3. La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse suivante : coeurdoux.normandiebad@gmail.com

3.4. S'agissant du règlement des inscriptions, une facturation sera directement adressée aux clubs.

3.5. Les frais d'inscription sont : pour le tableau de simple : 8 € ; pour le tableau de double et mixte : 8 € pour un tableau, 13 € pour deux tableaux ; 16 € pour trois tableaux

3.6. Il n'y aura pas de regroupement de séries. Le comité d'organisation se réserve en revanche le droit d'annuler la tenue de l'une des séries si le nombre d'inscrit(e)s à celle-ci est inférieur à 4.

3.7. Un joueur doit jouer en simple dans sa série et en double dans la série du joueur le mieux classé.

Exemple en simple : un joueur avec une côte de 60 ne peut jouer qu'en série 3.

Exemple en double : une paire constituée d'un joueur avec une côte de 36 et d'un joueur avec une côte de 30 devra jouer en série 3 alors qu'une paire constituée de deux joueurs avec une côte de 30 devra obligatoirement être inscrite en série 4.

3.8. La sélection des joueurs se fera de la manière suivante et par ordre :

- 3.8.1.** Les finalistes des championnats départementaux de chaque série sont sélectionnés.
3.8.2. Le reste des joueurs est sélectionné selon le critère du meilleur CPPH à la date du tirage au sort.
3.8.3. Si les finalistes des Championnats départementaux ne peuvent pas se rendre aux Championnats Régionaux **Séniors**, les places vacantes sont laissées aux joueurs inscrits et sélectionnés selon l'article 3.8.2.

3.9. Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition et répartis en séries de la manière suivante :

	SERIE-1	SERIE-2		SERIE-3		SERIE-4		SERIE-5	
	600 et plus	de 128 à 599,99		de 32 à 127,99		de 8 à 31,99		de 0 à 7,99	
	N	R4, R5		R6, D7		D8, D9		P, NC	
	Ligue CPPH	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités	Ligue CPPH	Comités
SH	16	6	10	6	10	6	10	6	10
SD	16	6	10	6	10	6	10	6	10
DH	16	6	10	6	10	6	10	6	10
DD	16	6	10	6	10	6	10	6	10
DM	16	6	10	6	10	6	10	6	10

Les **tableaux** se joueront en poules avec **deux sortants par poule** puis en élimination directe.

ARTICLE 4. Forfaits

4.1. Tout joueur s'inscrivant au Championnat de Normandie **Séniors** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2. Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

Le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.5. du RGC.

4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, **c'est la paire qui est défaillante** et la paire suivante sur la liste d'attente est sélectionnée.


ARTICLE 5. Déroulement

5.1. Les convocations seront publiées après le tirage au sort, maximum une semaine avant le début de la compétition.

5.2. Les tableaux se dérouleront comme suit : le simple samedi, double dimanche, mixte, lundi.

5.3. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match s'il est absent.

	Championnat de Normandie Séniors Règlement 2017-2018	Edition du : 12/06/2017 Mise en application au : 01/09/2017
--	---	--

5.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.6. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi seront les officiels de la Ligue.

5.7. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.8. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9. Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).

5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers des joueurs (en tenue correcte), les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13. La participation aux Championnats de Normandie **Séniors** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.15. En acceptant le présent règlement, le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la Ligue à publier les photographies/diffuser les images prises de lui sur les outils de communication de la Ligue. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.